

DGS – Finances
Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2020 – Budget principal de la Ville

En vertu de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, et ce débat doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

La Ville de Sassenage, commune de 11 577 habitants (population totale légale au 1^{er} janvier 2020, INSEE) est soumise à une obligation de présentation par le Maire au Conseil Municipal d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires ci-après est adressé aux membres du Conseil Municipal pour le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire). Il doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, avantages en nature et du temps de travail), une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels.

1^{ère} partie : Le contexte global

A - Bilan et perspectives économiques 2020

Construit à partir des orientations fixées dans le cadre de la loi de programmation pour les années 2018 à 2022, le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020, décrit ci-après, est présenté par le Gouvernement comme s'inscrivant dans un contexte de croissance française « robuste ».

Le PLF présente tout d'abord les indicateurs macro-économiques qui ont présidé à sa rédaction puis les mesures en matière de relations aux collectivités où figure, cette année en bonne place, la réforme de la fiscalité locale.

I. Orientations générales et équilibre budgétaire du PLF pour 2020 : des indicateurs consensuels à l'origine du PLF 2020

a) Contexte économique en France :

Les facteurs qui ont soutenu l'activité tout au long de l'année écoulée resteront présents. Du côté des entreprises, le cycle d'investissement devrait se poursuivre. Les enquêtes sur les perspectives d'investissement vont dans ce sens, dans l'industrie comme dans les services et la demande de crédit des entreprises françaises continue de croître (enquête sur les conditions de crédits). Du côté des ménages, la confiance s'est redressée tout au long de l'année grâce à l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi, la faiblesse de l'inflation tant en 2019 qu'en 2020 et la succession de mesures

budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80 % des ménages). Dans ce contexte, les dépenses de consommation ont connu une accélération sur les derniers trimestres, avec un glissement annuel qui est passé de 0,8 % fin 2018 à 1,3 % au T3 2019, et devraient se maintenir sur un rythme similaire dans les prochains mois. La demande de crédit des ménages, tant du côté des crédits à la consommation que des crédits logements, en phase d'augmentation en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt est également un facteur de soutien de l'activité.

b) Scénario envisagé par le PLF (Projet de Loi de Finances 2020 de l'Etat) :

Le scénario budgétaire présenté par l'Etat est construit à partir des hypothèses macroéconomiques suivantes présentées dans l'exposé général des motifs.

Selon le Gouvernement, la croissance se situerait à 1,3 % contre 1,4 % en 2019. Ce scénario de croissance de court terme demeure crédible, selon le rapport d'information rendu au nom de la commission des finances du Sénat, le 10 juillet 2019.

Dans ce projet, l'inflation se voit stabilisée aux alentours de 1 %, comme sur le précédent exercice.

Au titre de 2020, le PLF prévoit un déficit public à -2,3 % du PIB, contre -3,1% en 2019, en baisse de 20,4 Md€. Il serait alors, selon le PLF, le plus faible enregistré depuis 2001.

Pour l'exercice 2020, le PLF anticipe un poids de la dépense publique en diminution qui représenterait 53,4% du PIB en 2020.

Par conséquent, l'endettement devrait légèrement décroître en 2020, en se situant à 98,7% du PIB (contre 98,8% en 2019). La charge de la dette se monte quant à elle à 38,6 Md€ en 2020 (soit 1,6% du PIB).

Ces premiers éléments contextuels présentés, le PLF 2020 aborde les principes de la logique partenariale qu'il entend développer avec les collectivités locales et leurs groupements.

B – La Loi de finances 2020 et les mesures intéressant les collectivités locales : des relations financières entre l'Etat et les administrations publiques locales entre maintien des dispositifs de contractualisation et amorce d'une réforme fiscale d'envergure

1/ Des dépenses maîtrisées notamment sous l'effet de la contractualisation financière

Le PLF 2020 est bâti sur une hypothèse de croissance modérée au niveau national, des dépenses locales de fonctionnement à 0,7% (1,3 % hors effets de périmètres), contre 1,4 % en 2019 et 1,8 % en 2018. Ce net infléchissement des dépenses de fonctionnement trouve son origine dans le cadre de la contractualisation initiée il y a désormais 2 ans. Les dépenses d'investissement connaîtront une évolution classique en fonction du cycle électoral de -1,8% en 2020, après trois années de forte hausse (+8,1% en 2019, + 7,5% en 2018 et 7,2% en 2017).

L'inflation pourrait se maintenir en 2020 à son niveau actuel de 1,2 %.

Le déficit public devrait s'établir à – 2,3 % du PIB en 2020, après un niveau de – 3,1 % du PIB en 2019, en baisse de 20 milliards d'euros par rapport à 2019.

2/ Une réforme fiscale qui vient modifier les recettes des collectivités et de leurs groupements.

L'amélioration du pouvoir d'achat des Français est présentée comme étant l'un des axes forts de ce PLF. Ces éléments phares sont déclinés dans le titre 1 du PLF au sein des dispositions relatives aux ressources qui contient les mesures fiscales.

Ces mesures auront un impact fort sur les finances locales. En effet, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une réforme voulue plus globale de la fiscalité locale (Article 5 du PLF).

Cette réforme, lourde de conséquences pour les collectivités, vise à définir une architecture simplifiée mais néanmoins intégralement compensée.

Le schéma envisagé, depuis plusieurs mois, est confirmé par le PLF qui opère un transfert aux communes dès le 1er janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Enfin, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est exposée à l'article 52 du PLF.

Pour les établissements publics, les pertes seront compensées par l'affectation d'une fraction de TVA, sur la base du produit 2017. Si ce produit venait à être inférieur à la recette auparavant perçue, les établissements bénéficieront d'une garantie de l'Etat qui viendrait à compenser la perte observée. Cette mesure représente environ 7 Md € de transfert pour les EPCI à fiscalité propre.

3/ Une relative stabilité des dotations et compensations financières

Sont ensuite abordées, les ressources affectées au sein des dispositions du PLF relatives aux collectivités territoriales. Ainsi, les transferts financiers - qui comprennent les prélèvements sur recettes, les dotations de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et la part de TVA attribuée aux régions - s'élèvent à 48,9 Md€, et sont donc supérieures de 0,6 Md€ à l'année précédente.

La grosse masse de cette enveloppe, composée par la DGF, est stable et équivalente à 2019 pour 26,9 Md€. Hors dotations et compensations, les autres flux vers les collectivités sont en légère hausse. Ainsi, l'accélération des dépenses d'investissement évoquée à titre liminaire engendre une augmentation du Fonds de compensation sur la valeur ajoutée (FCTVA) de 350 M€, pour atteindre 6 Md€. De la même manière, les dotations de solidarité urbaine et rurale augmentent de 90 M€. Il est à noter l'abondement de la dotation élu local pour un montant de 10 M€, soit 75 M€ au global pour 2020, qui va bénéficier aux petites communes.

C. Le contexte métropolitain

Si l'on s'en réfère au rapport d'orientation budgétaire 2020 de Grenoble-Alpes Métropole, le projet de budget 2020 de la Métropole s'inscrit dans l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,19 % déterminé par la contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

1) Quelles sont les grandes orientations de politiques publiques métropolitaines ?

La priorité affichée par Grenoble-Alpes Métropole est de maintenir un haut niveau d'investissement, levier pour le développement, sans pour autant exercer une pression fiscale supplémentaire. Les perspectives d'investissement pour l'exercice 2020 s'établissent à 228 M€ tous budgets confondus, soit plus de 500 € par habitant en 2020.

- L'impact économique prévisionnel du PLH 2017-2022 sur l'économie locale est estimé à plus de 3,4 Md€. La Métropole se donne donc comme objectif la construction de 2900 logements par an, dont 1300 logements sociaux, ainsi que la réhabilitation de 6000 logements sociaux jusqu'en 2022, soit un millier par an. Le total des versements prévisionnels concernant les aides à la production de logements dans le parc public est estimé à 9,9 M€ en 2020.
- D'autre part, avec l'affirmation du rôle des Métropoles en matière de développement économique, l'enjeu pour la Métropole est d'abord de développer un service aux entreprises complet et réactif. Mais l'attractivité de la Métropole se manifeste également par le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, conforté en 2019 par l'exercice de la compétence emploi-insertion.
- En outre, Grenoble-Alpes Métropole a engagé un dispositif expérimental en faveur de la tarification sociale de l'eau (près de 9 500 bénéficiaires en 2017) et poursuit ce dispositif en 2020.

2) La stratégie financière inscrite dans la pluriannualité

Pour 2020 et les années suivantes, tout comme en 2019, une stratégie financière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de programmation plus fine des dépenses d'investissement est réaffirmée et se mesure avec 2 indicateurs :

- Un autofinancement d'au moins 20 % des dépenses d'équipement.
- Une capacité de désendettement de moins de 10 ans.

Le respect de ces 2 objectifs garantit à Grenoble Alpes-Métropole de demeurer dans une zone de sécurité.

- **La Métropole vise en 2020 une amélioration du niveau de l'épargne.** Plus précisément, les recettes de fonctionnement, consolidées et retraitées, sont estimées en progression de 2,8 % pour s'établir à 540 M€ contre 525 M€ au BP 2019.

Les recettes fiscales de la Métropole augmentent de 2,9 % par rapport aux prévisions du BP 2019 et de 2,1 % par rapport aux produits fiscaux effectivement perçus en 2019. Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), devrait progresser de 3,6 %. Les taux d'imposition sont prévus à l'identique de ceux de 2019.

Le rapport d'orientation budgétaire 2020 de Grenoble-Alpes Métropole souligne qu'à chaque fois qu'un impôt local est supprimé et compensé par une dotation, quelques années plus tard, l'Etat met en œuvre des réductions. C'est le cas de la dotation de compensation de la DGF (65 M€), de la DCRTP (16 M€) et c'est ce qui risque de se produire pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (31 M€), soit 112 M€ de compensations avec un risque avéré ou à venir de baisse pour la Métropole.

3) La traduction budgétaire de cette stratégie financière et ses conséquences pour les relations Métropole-communes membres

- Les reversements aux communes constituent 27,6 % des dépenses de fonctionnement de Grenoble Alpes-Métropole. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) au bénéfice des communes est encore, cette année, maintenue à l'identique, soit 23,5 M€.
- La programmation du PPI, de 850 M€ sur le mandat, est estimée à 228 M€ sur 2020 (contre 218 M€ au BP 2019) confortant la dynamique des investissements souhaitée par la Métropole sur le territoire de ses communes. Grenoble Alpes-Métropole, un des premiers investisseurs publics, participe ainsi localement à l'effort des collectivités qui sont toujours à l'origine des trois quarts des investissements publics.
- **L'année 2020 marque l'achèvement de plusieurs opérations et la poursuite de nombreux projets qui concerneront peu ou prou la commune de Sassenage :**
 - La poursuite des interventions courantes sur l'espace public, les voiries et les ouvrages d'art pour 49 M€, mais aussi les travaux du projet A480 / Rondeau pour 3,6 M€,
 - La poursuite des travaux de réaménagement des déchèteries d'Echirolles, Sassenage, Varcès et Jacquard à Grenoble pour 3 M€,
 - L'achèvement de l'ANRU 1 et la poursuite de l'ANRU 2 pour 7,6 M€ dont 3,3 M€ au titre des projets de voiries et d'espaces publics et 2 M€ pour la requalification des locaux économiques de proximité.

Dans les orientations budgétaires détaillées dans chaque budget de la Métropole, on peut en repérer un certain nombre qui impacteront directement ou indirectement la commune de Sassenage :

- Dans les recettes réelles de fonctionnement, l'AC/Fonds de compensation est prévue en 2020 à 19,6 M€ après une prévision de 19,5 M€ au BP 2019 ;
- Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, l'AC s'établirait à 95,3 M€ en 2020 après avoir été de 99,3 M€ au BP 2019 ; la DSC et le FPIC seraient stables, respectivement à 23,5 M€ et 3,1 M€ en 2020.

Les reversements aux communes s'élèvent à 119 M€ dont 23,5 M€ de Dotation de Solidarité Communautaire maintenue au même niveau depuis le début du mandat.

- Un nouveau budget annexe, « service public de l'efficacité énergétique », a été créé à compter de 2020. Il vient traduire l'engagement de la Métropole à participer à la transition énergétique. La plupart de ses missions d'accompagnement seront confiées à l'ALEC qui vient de se transformer, dès le début 2020, en SPL. Cette transformation entraîne une augmentation significative sur le budget 2020 car ces missions seront désormais soumises à la TVA, avec un surcoût de 0,2 M€.
- **Le budget annexe « opérations d'aménagement » concerne directement et spécifiquement la commune de Sassenage.**

Ce budget annexe retrace les opérations d'aménagement réalisées en maîtrise d'ouvrage directe par la Métropole (en comptabilité de stock). **L'opération suivie en 2020 est la zone de Clémencière / Hyparc à Sassenage.**

L'équilibre prévisionnel du budget pour 2020 ne nécessite pas le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal.

Pour la zone de Clémencière / Hyparc à Sassenage, les prévisions 2020 correspondent à des prestations de service et travaux de finition. En recettes, il est prévu des cessions de terrains et la perception de participations au titre de Projet Urbain Partenarial (PUP).

Les inscriptions faites en section d'investissement concernent principalement les écritures de sortie et d'entrée de stock, écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et recettes. La section d'investissement comprend également le montant des avances perçues ou remboursées au budget principal, selon l'équilibre des opérations réalisées, retracées en section de fonctionnement.

Pour 2020, au vu des prévisions de cessions, il est inscrit un remboursement d'avance au budget principal à hauteur de 587 K€. Cette avance a été versée au budget annexe en 2015 pour la zone Clémencière / Hyparc et sera remboursée lorsque cette zone sera cédée.

Ce budget ne comporte pas de dette.

Enfin, un certain nombre d'actions de mutualisation entre Grenoble-Alpes Métropole et ses communes membres ont une influence indirecte sur la commune de Sassenage.

En 2020, outre la poursuite des actions inscrites au schéma de mutualisation métropolitain, il est prévu de mettre en œuvre la solution d'assistance juridique mutualisée qui sera de nature à satisfaire également la demande en matière d'assistance à la passation des marchés publics.

D. Le contexte communal

Commune dynamique de l'agglomération grenobloise, aux portes du Vercors, Sassenage jouit d'une situation privilégiée, avec un cadre de vie préservé. Elle bénéficie en outre, d'équipements et des services qui correspondent à une commune de la strate 15 -20 000 habitants. On peut notamment noter la présence d'une médiathèque, d'une piscine, d'un théâtre de 300 places, de 2 crèches, de nombreux équipements sportifs comme le stade Vieux Melchior, la halle J. Longo, un terrain synthétique, mais également un conservatoire à rayonnement communal avec 397 élèves inscrits en 2018 - 2019 et 415 élèves inscrits en 2019 - 2020, sans compter les nombreuses salles municipales mises à disposition de nombreuses associations. Le tissu associatif sassenageois se porte bien avec plus d'une centaine d'associations (72 associations socio-culturelles et 38 associations sportives).

Sassenage n'est pas du tout une commune dortoir, puisqu'elle compte 823 établissements employeurs (dont 600 entreprises) ce qui représente 5000 emplois. 90 entreprises ont été créées en 2018, dont 66 entreprises individuelles (secteur marchand, hors agriculture).

Selon les chiffres de l'INSEE (2016, retraités en 2019), 80 % de la population sassenageoise de 15-64 ans est active, dont 74 % avec un emploi et 6 % à la recherche d'un emploi. Le nombre d'inactifs est de moins de 20 %, dont 9 % d'élèves, étudiants et stagiaires et 7 % de retraités et pré-retraités.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées en 2016 à Sassenage (INSEE, exploitation principale, géographie au 01/01/2019) sont, à égalité, les professions intermédiaires et les ouvriers, à 25 % chacune, suivies de près par les employés (22 %) et les cadres et professions intellectuelles supérieures (20 %).

Plus de 80 % des actifs sont des fonctionnaires ou ont un contrat à durée indéterminée, et moins de 12 % ont un emploi non salarié (Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019).

Jusque dans les années 2014/2015, la commune a connu une moyenne de constructions de plus de 100 logements par an. Ce rythme soutenu et régulier a permis de développer de nombreux services et a contribué à faire de Sassenage une commune bien dotée en équipements publics.

La population sassenageoise est en phase de stagnation voire de régression, comme le montrent les chiffres de la population légale produits chaque année par l'INSEE. Ainsi on remarque que la population totale légale passe de 11 895 habitants en 2018 à 11 577 habitants en 2020 (population totale légale au 1er janvier 2020, INSEE).

En effet, depuis 2015, la commune fait face à de nombreuses difficultés en lien notamment avec les risques naturels rendant **inconstructible** une partie de son territoire. Des projets ont pris du retard, d'autres ont carrément été stoppés par le risque inondation dans la plaine.

Le nouveau PLUI, et les actuelles discussions autour du futur PPRI Drac ne laissent pas entrevoir de dénouement sur cette question.

Si l'année 2019 a vu plusieurs opérations d'envergure se terminer ou démarrer (opération GLD/ La falaise ; Beurevoir ; ancienne école des côtes ; le cresson d'or...), les projets futurs sont peu nombreux. Entre 2017 et 2019, une dizaine de projets n'ont pas abouti en raison du risque Inondation, et les refus d'autorisation d'urbanisme ont déjà concerné 12 dossiers. Une sombre incertitude continue donc de régner sur les capacités de la commune à produire du logement, mais aussi à donner aux entreprises présentes sur son territoire les capacités de se développer, notamment dans la zone de l'Argentière.

On peut rappeler que la commune est **pénalisée au titre de la loi SRU**, par manque de logements sociaux. En 2019, le montant de cette pénalité est de 177 357 €.

La commune est toujours face à une équation difficile à résoudre : elle doit construire du logement social pour répondre aux obligations de la loi SRU, elle doit également construire du logement pour accueillir de nouveaux habitants et elle doit permettre aux entreprises de s'installer ou de se développer, pour maintenir ses ressources fiscales, et poursuivre son développement... avec une grande partie de son territoire frappé d'inconstructibilité.

Après de gros efforts fournis sur l'année 2018, et notamment une hausse des taux d'imposition, après 11 années de stabilité, la commune a baissé ses taux en 2019, souhaitant alléger la pression fiscale.

La commune a poursuivi une politique rigoureuse en matière de dépenses de fonctionnement sur 2019.

Parmi les faits notoires de 2019, on peut citer la fin du contentieux lié au bâtiment de la gendarmerie, qui s'est conclu avec la signature d'une protocole d'accord qui impactera le budget 2020 ; le pourvoi de Dexia en cassation dans l'affaire qui oppose la banque à la commune avec un dénouement attendu pour le début d'année 2020, la renégociation du contrat de foretage avec la société Vicat dont les effets seront visibles sur 2020 également.

En termes de réalisations, l'année 2019 a été marquée par les jardins familiaux réalisés sur les terrains des Iles ; le parking de l'esplanade de la mairie, le merlon de la falaise, les

réseaux de chaleur bois avec un montage juridique innovant, l'accessibilité et l'entretien des bâtiments municipaux.

2019 a vu la commune affirmer son engagement dans la transition énergétique : outre les réseaux de chaleur bois, la ville s'est engagée dans un plan pluriannuel de remplacement de ses véhicules, en cohérence avec la mise en place de la ZFE sur l'agglomération, pour privilégier les véhicules à faible émission, elle a également acquis deux vélos à assistance électrique, deux véhicules électriques (dont un pour la propreté urbaine), et signé un partenariat avec la société Citiz afin de développer l'auto-partage sur Sassenage. On peut préciser que les investissements dans des véhicules plus propres, pourront bénéficier de subventions de l'Etat (FSIL) et de la Région.

➤ Les perspectives 2020

La Ville restera dans sa démarche de gestion rigoureuse et au plus juste.

En 2020, la Ville va poursuivre l'engagement dans la transition énergétique, en poursuivant son plan de remplacement du parc automobile.

Elle s'inscrit, en travaillant avec l'ALEC, dans une réflexion climatique globale sur le patrimoine bâti et notamment les groupes scolaires.

Elle va en outre s'inscrire dans le Plan Ecoles du département de l'Isère pour investir en 2020 et 2021 dans les bâtiments scolaires.

En 2020, la Ville devrait terminer son calendrier d'accessibilité pour la partie Bâtiments.

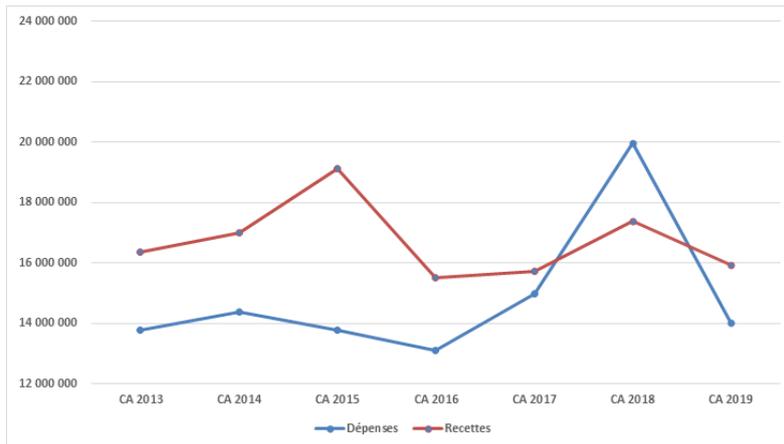
La question de la sécurité et des risques sera bien évidemment toujours à l'ordre du jour, notamment dans l'attente du PPRI Drac.

Du côté de la Métropole, l'opération Cœur de Ville/Cœur de Métropole va se concrétiser en entrant dans une phase d'études. Concernant les transferts de compétence, celui de l'éclairage public a été différé. La Ville devra rester vigilante sur ce sujet.

Des interrogations peuvent se poser sur l'avenir du SIRD, maintenant que la compétence Emploi est passée à la Métropole. Les statuts du SIRD ont été revus sur un périmètre de compétences restreint.

2^{ème} Partie : Tendances budgétaires et orientations politiques de la Ville de Sassenage

Schéma de l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement (réelles)

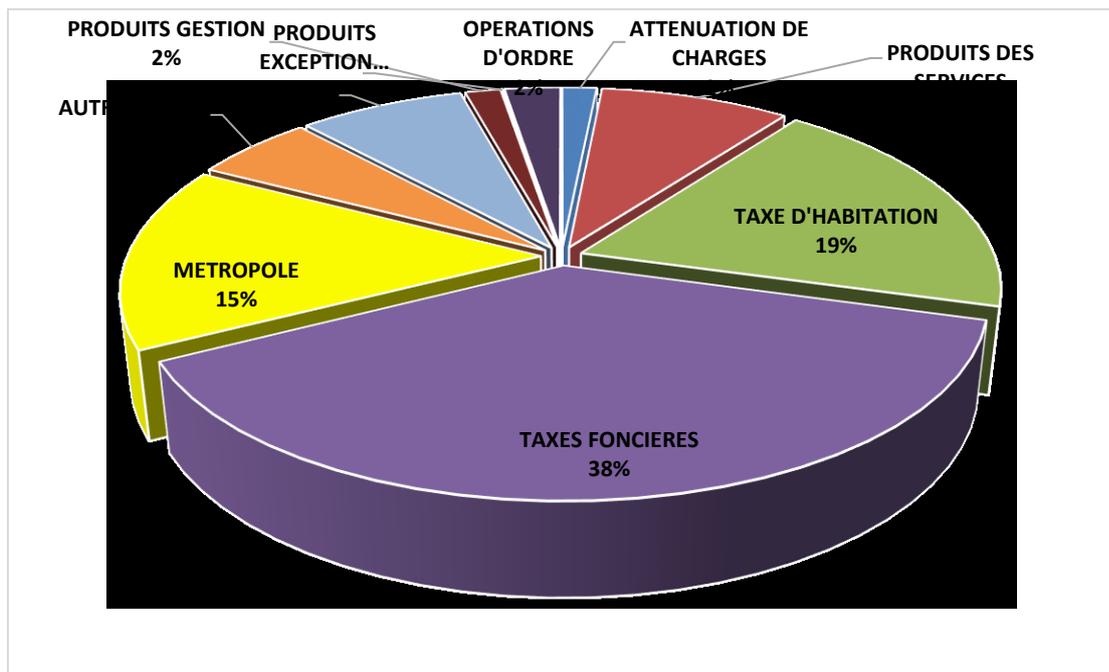


A. Les orientations du budget de fonctionnement

1- Les recettes de fonctionnement

1.1 Retour sur 2019

Les recettes globales de 2019 devraient être d'un montant de **16 366 371 € (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CA)**, réparties comme suit :



L'évolution des recettes de fonctionnement entre 2018 et 2019 est de - 31.57%. Cette diminution est à relativiser car une recette exceptionnelle de 1 219 579 € avait été perçue en 2018 dans le cadre des pénalités payées par Dexia à la commune. Une recette d'ordre exceptionnelle constituée des reprises des provisions pour litiges et contentieux de 5 873 403 € avait également amplifié le niveau des recettes 2018.

Sans prendre en compte ces deux recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes de fonctionnement est de - 2.73% entre 2018 et 2019 et s'explique principalement par la baisse du produit de la fiscalité suite à la baisse des taux

1.2 Les évolutions probables sur le budget 2020

1.2.1 – La fiscalité

➤ La fiscalité directe (Taxe d'habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti) :

Pour rappel les taux actuels sur la commune sont les suivants :

TH (Taxe d'Habitation) : 16.87 %

TFB (Taxe sur le Foncier Bâti) : 36.40 %

TFNB (Taxe sur le Foncier Non Bâti) : 63.81 %

Ces trois taux avaient été diminués en 2019 de 7% pour la TH et la TFNB et de 4% pour la TFB.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2020, il y a une revalorisation forfaitaire des bases locatives de 0.9 % pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et de 1.2 % pour la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, la revalorisation en 2019 était de 2.2 % pour l'ensemble des bases.

Avec la suppression de la TH sur les résidences principales programmée en 2023 qui est entérinée avec le PLF 2020, il s'agit de la dernière année où la commune perçoit ce produit qui sera remplacé par la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

De plus, le taux de TH 2020 ainsi que les abattements sont figés à leurs niveaux de 2020, il n'est pas possible de les faire évoluer.

➤ La fiscalité reversée par la Métropole

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 20 juin 2019 a évalué la compétence emploi et insertion en fonctionnement à 81 441 € par an. Ce montant vient donc en déduction de l'attribution de compensation versée par la Métropole jusqu'alors. Pour rappel, l'exercice de cette compétence était confié au SIRD (Syndicat Intercommunal de la rive gauche du Drac) auparavant

➤ Les autres taxes (taxe sur l'électricité, les pylônes, droits de mutation)

Les prévisions du budget 2020 sont équivalentes au budget 2019 avec quelques ajustements mineurs

1.2.2 – Les tarifs

Il n'est pas prévu d'évolutions des tarifs des services municipaux en 2020.

1.2.3 – Les dotations et subventions

Dotation de l'Etat : le montant de la dotation globale de fonctionnement devrait être équivalent à 2019.

Participation maintenue de la CAF pour les centres de loisirs, la crèche et le RAM.

1.2.4 – Les autres recettes

Une recette exceptionnelle de 428 148.72 € est prévue en 2020 dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel signé avec les assurances dans le cadre du contentieux sur le bâtiment de la gendarmerie.

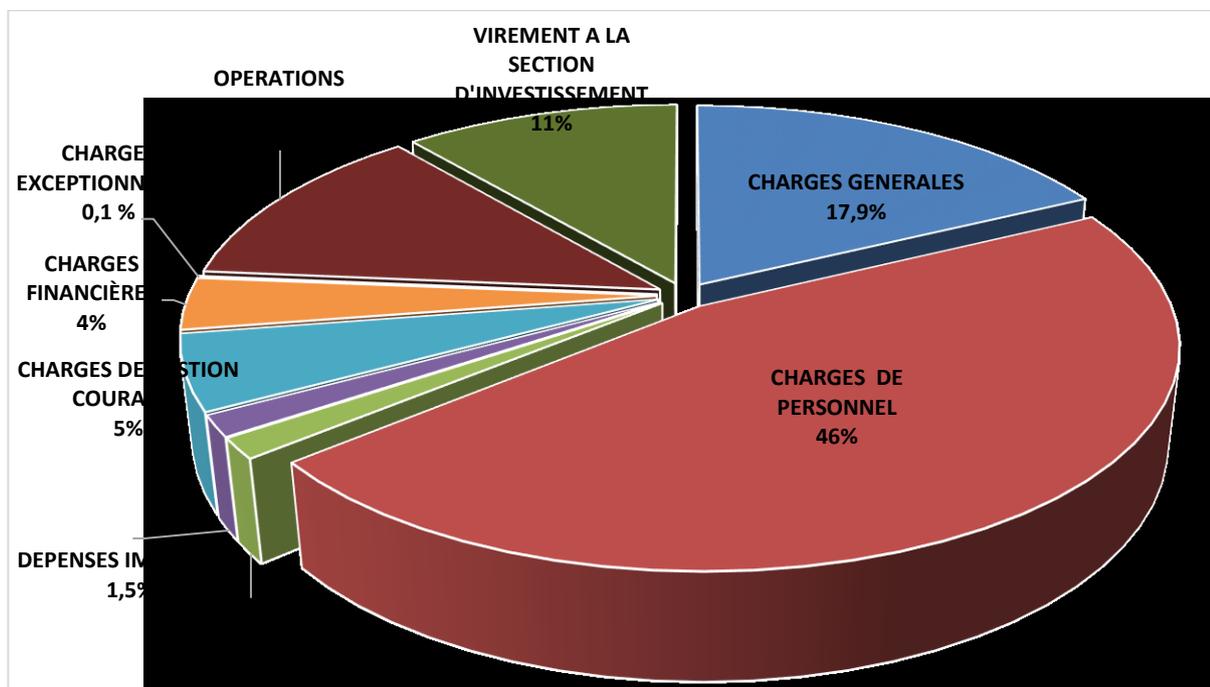
En outre la Ville devrait voir augmenter la redevance paye par la société Vicat suite au nouveau contrat de foréage.

Une mutualisation de la déchetterie du CTM avec la commune de Fontaine engendrera également une recette de fonctionnement.

2- Les dépenses de fonctionnement

2.1. Retour sur 2019

Les dépenses globales de 2019 devraient être d'un montant de **16 563 804 € (chiffres provisoires dans l'attente du vote du CA)**, réparties comme suit:



L'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2018 et 2019 est de - 23,18%. Cette diminution est principalement due au fait qu'une dépense exceptionnelle de 6.7 M€ avait eu lieu en 2018 pour les intérêts et pénalités de retard à Dexia suite à l'application du jugement de la Cour d'Appel.

2.2 Les évolutions probables sur le budget 2020

2.2.1 – Les charges à caractère général

L'objectif 2020 à atteindre est de stabiliser les charges à caractère général grâce au maintien d'une gestion rigoureuse.

2.2.2 – Le personnel

Les charges de personnel représentent la dépense majeure de la collectivité.

➤ **La structure des effectifs au 31/12/2019**

En 2019, la commune a procédé à une intégration importante d'agents occupant des postes pérennes et jusqu'alors employés par le biais du marché établi avec la société AGI.

Cela explique en grande partie l'augmentation du nombre de postes budgétaires par rapport à 2018. Cela concerne essentiellement les groupes scolaires et l'école de musique.

Aussi, 5 agents ont été contractualisés dans les écoles dès la rentrée 2019. Suite au départ d'agents à l'école de musique, la répartition des heures d'enseignement a été réorganisée avec la contractualisation de 4 agents.

Par ailleurs, la trésorerie a exigé à compter de 2019 de créer budgétairement par délibération les postes dès qu'un recours à un agent sous contrat était nécessaire, ce qui ne se pratiquait pas systématiquement précédemment. Cela explique également l'écart entre les postes budgétaires et les effectifs réels.

Le nombre d'agents en équivalent temps plein au 31 décembre 2019 s'élève à 216,51.

Le tableau des effectifs est réparti comme suit au 31 décembre 2019 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF REEL
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	A	1	1
Attaché Hors classe	A	1	0
Attaché principal	A	1	1
Attaché	A	10	9
Rédacteur principal 1°cl	B	8	8
Rédacteur principal 2°cl	B	3	3
Rédacteur	B	1	1
Adjoint Administratif principal de 1°cl	C	14	14
Adjoint Administratif principal de 2°cl	C	17	15
Adjoint Administratif	C	7	6
TOTAL		63	58
SECTEUR TECHNIQUE			
Ingénieur principal	A	3	3
Ingénieur	A	0	0
Technicien principal 1°cl	B	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Technicien	B	1	1
Agent de Maîtrise principal	C	3	3
Agent de Maîtrise	C	7	6
Adjoint technique principal de 1° cl	C	30	29
Adjoint technique principal de 2° cl	C	21	21

Adjoint technique	C	41	38
TOTAL		108	103
SECTEUR SOCIAL			
EJE principal	B	2	2
EJE	B	1	1
ATSEM principal 1°cl	C	4	4
ATSEM principal 2°cl	C	2	2
Agent social	C	4	4
TOTAL		13	13
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL			
Puéricultrice de classe supérieur	A	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1°cl	C	13	12
Auxiliaire de puériculture principal 2°cl	C	1	0
TOTAL		15	13
SECTEUR SPORTIF			
ETAPS principal 1°cl	B	5	5
ETAPS	B	2	1
TOTAL		7	6
SECTEUR CULTUREL			
Assistant d'enseignement artistique principal 1°cl	B	17	15
Assistant d'enseignement artistique principal 2°cl	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	11	9
Assistant de conservation principal 1°cl	B	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2°cl	C	1	1
Adjoint du patrimoine de 2° cl	C	1	1
Adjoint du patrimoine	C	3	3
TOTAL		36	32
SECTEUR ANIMATION			
Animateur	B	2	2
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	1
Adjoint d'animation principal 2°cl	C	2	2
Adjoint d'animation	C	6	4
TOTAL		11	9
POLICE MUNICIPALE			
Chef de police municipale	C	1	1
Brigadier-chef principal	C	5	5
TOTAL		6	6
TOTAL GENERAL		259	239

➤ L'évolution prévisionnelle des effectifs en 2020

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF REEL
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	A	1	1
Attaché Hors classe	A	1	0
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	10	9
Rédacteur principal 1°cl	B	8	8
Rédacteur principal 2°cl	B	3	3
Rédacteur	B	1	1
Adjoint Administratif principal de 1°cl	C	14	14
Adjoint Administratif principal de 2°cl	C	15	15
Adjoint Administratif	C	7	6
TOTAL		61	57
SECTEUR TECHNIQUE			
Ingénieur principal	A	3	3
Ingénieur	A	0	0
Technicien principal 1°cl	B	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Technicien	B	1	1
Agent de Maîtrise principal	C	3	3
Agent de Maîtrise	C	7	6
Adjoint technique principal de 1° cl	C	30	29
Adjoint technique principal de 2° cl	C	21	21
Adjoint technique	C	39	31
TOTAL		106	102
SECTEUR SOCIAL			
EJE principal	B	2	2
EJE	B	1	1
ATSEM principal 1°cl	C	4	4
ATSEM principal 2°cl	C	3	3
Agent social	C	4	4
TOTAL		14	14
SECTEUR MÉDICO-SOCIAL			
Puéricultrice de classe supérieur	A	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 1°cl	C	13	12
Auxiliaire de puériculture principal 2°cl	C	1	0

<u>TOTAL</u>		15	13
SECTEUR SPORTIF			
ETAPS principal 1°cl	B	5	5
ETAPS	B	2	1
<u>TOTAL</u>		7	6
SECTEUR CULTUREL			
Assistant d'enseignement artistique principal 1°cl	B	17	15
Assistant d'enseignement artistique principal 2°cl	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique	B	11	9
Assistant de conservation principal 1°cl	B	1	1
Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	C	1	1
Adjoint du patrimoine principal 2°cl	C	1	1
Adjoint du patrimoine	C	3	3
<u>TOTAL</u>		35	31
SECTEUR ANIMATION			
Animateur	B	2	2
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} cl	C	1	1
Adjoint d'animation principal 2°cl	C	2	2
Adjoint d'animation	C	6	4
<u>TOTAL</u>		11	9
POLICE MUNICIPALE			
Chef de police municipale	C	1	1
Brigadier-chef principal	C	5	5
<u>TOTAL</u>		6	6
<u>TOTAL GENERAL</u>		258	239

➤ **Départs en retraite prévisibles en 2020 : 5**

5 départs en retraite sont prévus pour 2020. Le remplacement des agents ne sera pas systématique mais en fonction des services.

Les remplacements d'agents absents sont encadrés en fonction des besoins et notamment dans les secteurs où l'encadrement est réglementé (petite enfance, écoles...)

➤ **Les frais de personnel**

Les dépenses de 2019 :

A l'exception des cotisations patronales, ces montants incluent les cotisations salariales.

- Traitement indiciaire : 4 478 029.34 €
- Nouvelle bonification indiciaire : 51 029.51 €
- Supplément familial de traitement : 63 817.72 €
- Autres indemnités (Régime indemnitaire, astreintes, primes) : 607 600 €
- Heures supplémentaires : 11 871.45 €

- Les cotisations patronales : 2 543 605.63 € (dont médecine du travail et chèques déjeuner)

Les dépenses de personnel devraient évoluer de moins de 1 % entre les budgets 2019 et 2020.

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la pérennisation de certains emplois, notamment dans les écoles ainsi que par les évolutions réglementaires telles que la hausse des cotisations (CNRACL...), les reclassements indiciaires, les avancements d'échelon et de grade.

On peut noter en 2019 la décision d'augmenter la participation employeur à la mutuelle et à la garantie prévoyance souscrite par les agents.

En 2020, la Ville se verra aussi impactée par l'augmentation de la garantie statutaire à laquelle elle souscrit (assurances pour les accidents du travail, maladie pro, congés longue maladie et longue durée), suite à l'appel d'offres passé en 2019.

➤ Les projets de la collectivité en 2020 :

En 2020, la collectivité envisage de développer un plan d'action sur la qualité de vie au travail permettant de lutter contre l'absentéisme. Aussi, il est prévu de constituer un groupe de travail sur ce sujet afin d'abonder la réflexion et répondre au mieux aux attentes.

En parallèle, un plan de formation regroupant l'ensemble des managers de la ville sera mis en place afin de favoriser l'échange et d'harmoniser les pratiques.

Le service des ressources humaines va également se doter d'un nouvel outil de travail permettant d'assurer une approche dynamique et prospective de la gestion des RH.

Enfin, il est programmé de travailler sur la mise en place d'un organigramme cible en lien avec le RIFSEEP et les fonctions effectivement exercées.

➤ La durée effective du travail

Comme le prévoit le règlement intérieur du temps de travail adopté lors du comité technique du 5 décembre 2018, la durée effective du travail est basée sur un cycle de travail de 35 heures par semaine ou 1 607 heures par an pour les agents annualisés et ce hors heures supplémentaires.

Un emploi du temps fixe de référence sur l'année est formalisé par écrit pour chaque agent après validation de la hiérarchie qui vérifie son adéquation au regard de l'amplitude d'ouverture des services, des besoins de fonctionnement des services et de l'ensemble des missions de l'équipe.

En application de la réglementation en vigueur, la durée hebdomadaire de travail effectif (heures supplémentaires comprises) n'excède pas :

- 48 heures,
- et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

La durée quotidienne de travail n'excède pas 10 heures.

Le repos minimum quotidien n'est pas inférieur à 11 heures.

L'amplitude maximale de la journée de travail est de 12 heures.

Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre 6 heures sans qu'un agent bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de 20 minutes.

2.3 – Les subventions versées

➤ La politique sociale :

En 2020, la commune poursuivra sa politique sociale qui se traduit par le soutien apporté au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : environ 508 000 €, montant de subvention déjà voté en 2019.

➤ La vie associative et sportive :

La commune de Sassenage apporte un soutien important au monde associatif, qui se traduit par des subventions financières, mais également par des mises à disposition de locaux.

Pour mémoire, le montant total des subventions versées en 2019 est de 181 045 € dont :

- 91 710 € pour les associations socioculturelles
- 89 335 € pour les associations sportives

➤ Les autres subventions :

- 108 120 € (dont 21K€ au titre de l'année 2018) pour le fonctionnement du Jardin de Mélusine, subvention versée à la société Crèche Attitude dans le cadre d'une délégation de service public
- 47 779 € pour l'association du personnel de la ville et du CCAS
- 28 776 € pour les coopératives scolaires
- 1 600 € pour l'association d'union commerciale
- 4 335 € pour les pass'sport culture

Le niveau de ces subventions sera à minima maintenu sur l'année 2020.

2.4 – Les autres dépenses

➤ La pénalité SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain)

La Ville est actuellement en carence de logements sociaux. Ainsi, elle doit payer à l'Etat une pénalité annuelle d'environ 177 357 € (montant 2019). Cette situation est principalement due au fait que les possibilités de constructions nouvelles sont très limitées sur le territoire communal car de nombreuses zones sont classées inconstructibles à cause des risques.

Néanmoins, ce montant diminue doucement chaque année avec la construction de nouveaux logements sociaux.

Par prudence, l'inscription budgétaire 2020 proposée sera du même montant que le montant payé en 2019.

➤ FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)

Le montant du FPIC pour l'année 2019 s'élevait à 93 646 €. Une prévision similaire sera faite sur 2020.

➤ Provisions

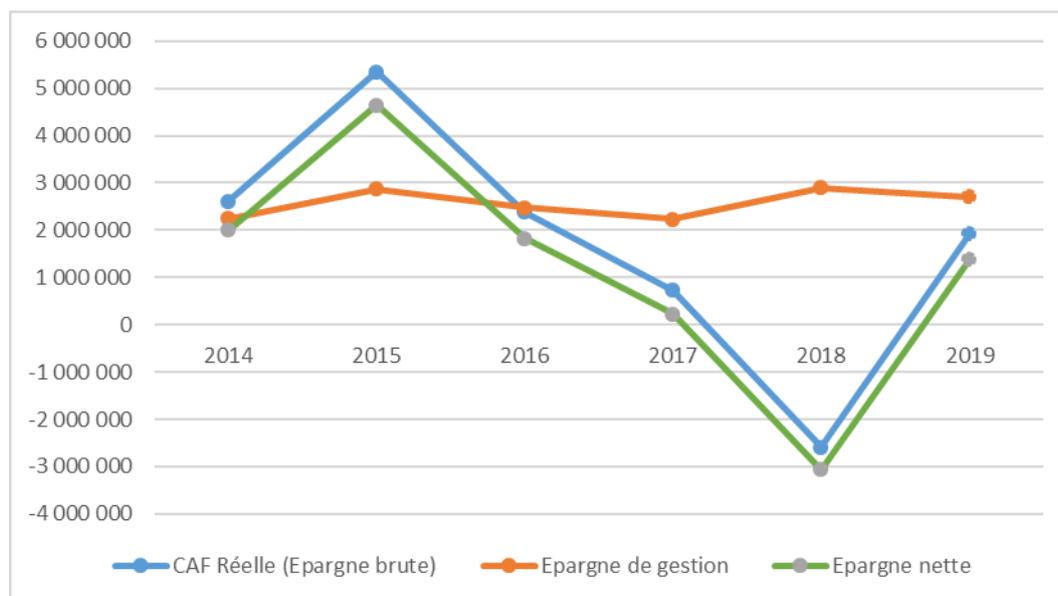
La commune a constitué en 2019 de nouvelles provisions sur les intérêts 2018, 2019 et 2020 des emprunts dans le cadre du contentieux avec Dexia suite à leur pourvoi en cassation. Par prudence, des provisions pour risques et contentieux en matière de ressources humaines, gestion immobilière et réalisation de travaux seront également constituées en 2020.

Il n'y aura probablement pas d'évolutions significatives concernant les autres dépenses.

La maîtrise rigoureuse du budget permet de clôturer l'année 2019 sur des bases sereines.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les ratios financiers qui permettent de mesurer les marges de manœuvre financière des communes et notamment le niveau d'autofinancement, c'est-à-dire l'épargne.



L'épargne de gestion est le solde entre les recettes courantes et les dépenses de gestion courantes.

Le cycle de fonctionnement « courant » de la collectivité en 2019 a permis de dégager environ 2.7 M€.

L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement réelle, est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de la commune et prend donc en compte les dépenses et recettes financières et exceptionnelles.

En 2019, la commune a réussi à maîtriser sa section de fonctionnement pour constituer une épargne brute de 1 919 676 €, soit un taux d'épargne brute de 12.05 %.

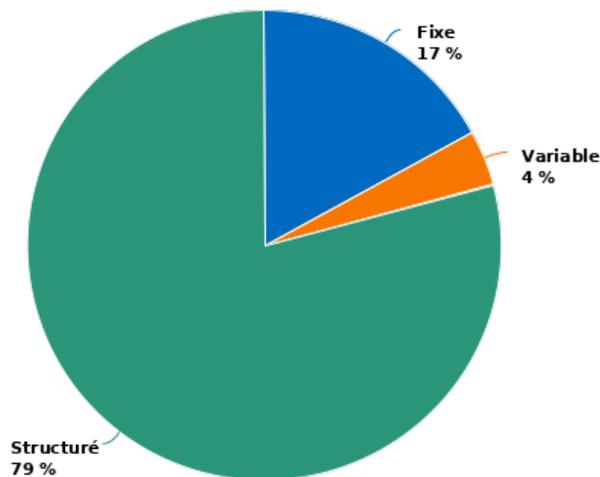
En 2020, la collectivité poursuivra ses efforts pour rester dans une dynamique de courbe positive et améliorer le taux d'épargne brute.

L'épargne nette, qui mesure le montant restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette, s'élève à 1 376 028 €.

C – La dette

- **Le capital restant dû au 31/12/2019 est de 9 141 812,78 €**
- **La capacité de désendettement :**
 Si la Ville utilisait la totalité de son épargne 2019 pour rembourser ses emprunts, ceux-ci seraient remboursés en 4.76 ans (moyenne de 6.8 ans pour les communes de + 10 000 habitants dans la métropole).
 Un ratio de désendettement inférieur à 8 ans est considéré comme bon.
- **Répartition de la dette par structure de taux**

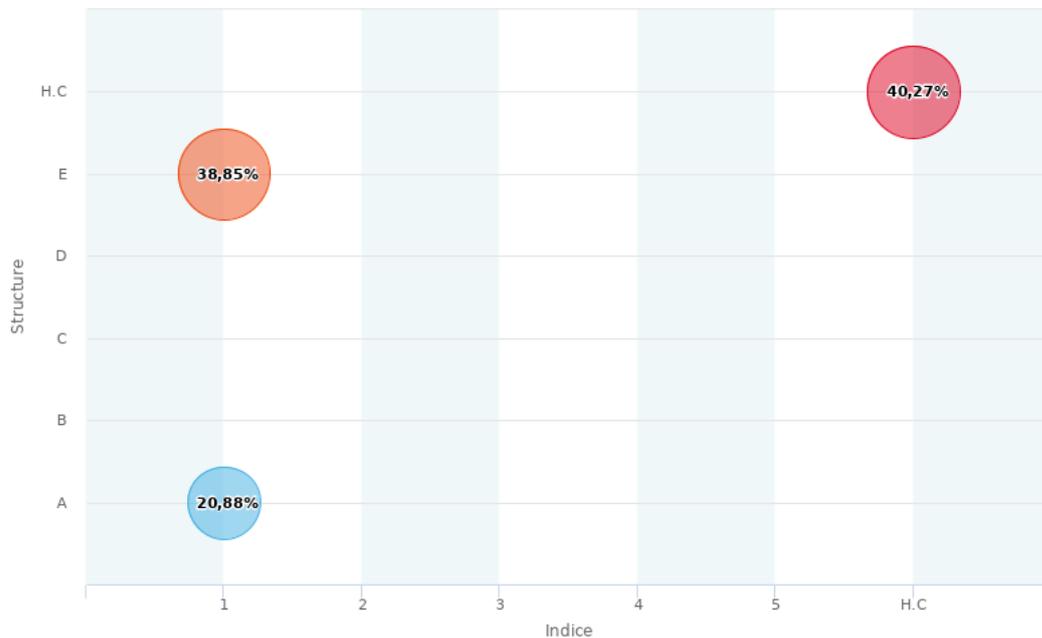
Répartition par risque au 01/01/2020



➤ Liste des emprunts en cours

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle
CAISSE D'EPARGNE	200 219,13 €	3,32
DEXIA CL	407 286,62 €	5,00
SOCIETE GENERALE	106 275,84€	1,97
DEXIA CL	3 657 292,67€	23,00
DEXIA CL	3 528 738,52€	23,00
CREDIT AGRICOLE	1 242 000,00 €	17,25

➤ **Dette selon la charte de « bonne conduite » en pourcentage :**



Un emprunt auprès de la BNP Paribas s'est terminé en 2019, il avait été contractualisé en 2004.

A noter que trois autres emprunts arriveront à leur terme d'ici 5 ans.

La commune n'a pas eu de recours à l'emprunt depuis 2012 (fléché sur les travaux de St Exupéry), et avant, depuis 2006.

Elle n'envisage pas de nouvel emprunt pour 2020.

D. Les orientations du budget d'investissement

1 – Les recettes d'investissement

1.1 Retour sur 2019

En 2019, la commune a perçu les recettes suivantes :

- FCTVA : 147 276 €

- Subventions : 118 350.86 €

- Mise en accessibilité des ERP => 56 K€ (Département)
- Feux tricolores => 23.5 K€ (La Métro)
- Tri et réduction des déchets => 22.8 K€ (La Métro)
- Aménagement des terrains coupe du monde féminine => 8.9 K€ (LOC/FIFA) et 3.6 K€ (La Métro)

- Aménagement pédagogique sentier des cuves => 2.2 K€

1.2 Les évolutions 2020

Au vu des investissements plus importants réalisés cette année, le FCTVA devrait être plus conséquent en 2020.

Le Département de l'Isère devrait continuer à subventionner la Ville pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments.

Une subvention est également attendue du Département dans le cadre de son « plan écoles » pour les différents travaux programmés dans les écoles communales en 2020.

Deux subventions de la part de la Région sont attendues pour financer la création des jardins familiaux et pour la reprise d'un merlon de protection contre les chutes d'un bloc rocheux.

Cette dernière opération sera également financée par la Direction Départementale des Territoires (DDT) à travers le Fonds Barnier.

Une subvention de l'Etat à travers le dispositif du FSIL (Fond de Soutien à l'Investissement Local) est prévue en 2020 pour les investissements prévus sur le renouvellement du parc automobile dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission grenobloise.

Le montant total des subventions devrait être supérieur à 300 K€.

Par ailleurs, une partie de la Taxe d'Aménagement perçue par la Métro depuis le 1^{er} janvier 2015 (pour tous les PC délivrés depuis cette date) va être redistribuée aux communes en 2020, le montant attendu pour Sassenage est de 168 270 €. La Métropole a restitué 30% de la TA aux communes (solde entre la totalité du produit de la TA – les dépenses d'aménagement), en fonction du nombre de PC par commune en bonifiant la part de PC liée aux logements sociaux.

Sur la période Sassenage a délivré des PC pour 319 logements sociaux, soit 5.7% des PC de logements sociaux délivrés sur la Métropole.

2 – Les dépenses d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement réalisées en 2019

Les principaux travaux :

- Investissement sur l'éclairage public (PPP)
- Mise en accessibilité des bâtiments :
 - multi-accueil les Lucioles
 - relais assistantes maternelle Les Petits Choux
 - école maternelle Vercors Furon
 - école élémentaire Vercors Furon
 - école élémentaire Vercors Gua
- Aménagement de l'esplanade de la Mairie
- Travaux liés à la sécurité (Merlon de la Falaise)
- Remplacement des fenêtres dans trois groupes scolaires

- Aménagement des jardins familiaux
- Aménagement d'une aire de stationnement sur l'espace vert situé à l'arrière de l'école Vercors Furon
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques et du véhicule Citiz (autopartage)

Au total, la commune a investi presque 1.3 M€ en 2019.

- Les autres dépenses d'investissement
 - Le remboursement du capital des emprunts soit 543 648€ (dont 132 366 € lié à l'éclairage public et géré par un contrat de Partenariat Public Privé)
 - L'AC d'investissement de 67 979 €
 - La subvention d'équipement à la DSP Crèche Attitude
 - Les fonds de concours versés à la Métro de 58 342 € pour les travaux de voirie chemin du Drac et rue du 8 mai 1945

2.2 Les projets d'investissement pour 2020

- Les principaux travaux :
 - Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments (dernière tranche)
 - Eclairage public (PPP)
 - Travaux dans les écoles
 - Mise en place du dispositif de vidéo-prévention – tranche 2
 - Renouvellement d'une partie du parc automobile des services techniques
 - Entretien du patrimoine communal
 - Participation au projet de la Résidence Autonomie

L'objectif 2020 pour la commune est d'investir plus d'1 M€ au titre des projets déjà engagés en 2019 (reste à réaliser) et 2 M€ au titre de nouveaux.

Suite au transfert de la compétence emploi-insertion au 1^{er} janvier 2019, la CLECT de juin 2019 a évalué la charge transférée liée à cette compétence à un montant de 765 € annuellement en investissement.

Cette même CLECT a évalué les charges d'investissement de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection des Inondations) pour les ouvrages gérés en direct par la commune à 1 697 € annuellement.

Il y a donc en 2020 une augmentation de l'attribution de compensation en investissement versée à la métropole de 2 462 € et la porte à un montant de 70 441 €.

Le remboursement du capital des emprunts en 2020 s'élèvera à 506 000 €

La commune inscrira également **des fonds de concours** à destination de la Métropole pour les travaux de voirie et/ou d'ouvrage d'art.

Projets de la Métropole pour la voirie :

- Aménagement du chemin du Drac (solde – 63 000 €)
- Aménagement Proximité (27 000 €)
- Cœur de ville cœur de métropole (phase études - 30 000 €)
- Gardes corps sur le sentier et le chemin des cuves (40 000 €)

2.3 Les projets futurs

Plan pluriannuel d'investissement prévisionnel (en milliers d'euros).

		2020	2021	2022	2023	2024
Bâtiments et équipements	Bâtiments scolaires dont Plan Ecole sur 2020	430	200	150	150	150
	Crèche	10	10	10	10	10
	Bâtiments administratifs et techniques	80	80	80	80	80
	Bâtiments culturels	150	80	80	80	80
	Equipements sportifs	80	80	80	80	80
	Autres équipements (salles communales...)	20	20	20	20	20
	Mise en accessibilité bâtiments (AD'AP)	270	100	0	0	0
	TOTAL Bâtiments et équipements	1 040	570	420	420	420
Espaces publics	Aménagement espaces publics	50	50	50	50	50
	Aménagement espaces verts	50	50	50	50	50
	Eclairage public (PPP) <i>en fonction du transfert à la Métropole</i>	200	200	200	200	200
	Risques naturels	10	10	10	10	10
	Vidéo prévention	65	70	10	5	5
	Autres (dont fonds de concours Métropole)	100	200	80	50	50
	TOTAL Espaces publics	475	580	390	360	360
	Autres	AC INVESTISSEMENT <i>en fonction du transfert de l'éclairage public</i>	70	70	70	70
DSP Crèche		60	60	60	60	60
Véhicules		130	150	280	0	0
Matériel, mobilier, logiciels...		120	120	120	120	120
TOTAL Autres		380	400	530	250	250
Remboursement emprunts (hors PPP)		412	357	318	351	308
Total des projets d'investissement	2 307	1 907	1 668	1 386	1 342	